

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE BORNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2021

Date de convocation : 15 février 2021

Étaient présents : Champel Thierry, Michel Yves, Laborde Josette, Tailland Thierry.

Absents excusés : Gleyze André, Gleyze Jeannine, Perrin Jean-Michel.

Gleyze Jeannine avait donné procuration à Champel Thierry, Perrin Jean-Michel avait donné procuration à Tailland Thierry.

Objet : Travaux sur le bâtiment de la Mairie : aménagement d'un bureau pour le secrétariat.

Le Maire rappelle au Conseil que la commune de St Etienne de Lugdarès ne souhaite plus, pour différentes raisons, mettre à disposition de la commune de Borne les heures de secrétariat nécessaires à son fonctionnement comme cela se faisait depuis des décennies ; alors même que notre assemblée venait d'accepter, à la demande du C.M. De St Etienne de L., une augmentation du nombre d'heures hebdomadaires conséquente (délibération C.M. De Borne du 16/01/2021) .

En conséquence, il convient de prévoir, outre une création de poste de secrétaire de mairie, l'aménagement d'un petit bureau dans les locaux de la mairie afin d'offrir un meilleur confort de travail pour l'employé(e) et pour disposer d'un local adapté et fonctionnel.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **de faire aménager un bureau pour le secrétariat dans les locaux de la mairie de Borne,**
- **de faire intégrer lesdits travaux dans le projet d'aménagement du bâtiment de la mairie confié à Mme Pascale Guillet, architecte au cabinet Tam-Tam Architecture,**
- **de mandater le Maire et les adjoints pour tout mettre en œuvre afin que ces travaux soient menés en priorité et dans les meilleurs délais**
- **de demander au Maire d'entreprendre toutes les démarches et de signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel

